

Image not found or type unknown



suite a une radiation d'entreprise en sarl

Par **savina**, le **23/04/2008 à 10:26**

en 2007 j'étais gérant d'une sarl ,en mars j'ai cessé mon activité et le 05 08 mon entreprise était radié; 10 jours plus tard les impots me réclamait la taxe professionnelle de 585 € pour un ca brut de 2000€ en 2007 que dois je faire

Par **denlecarpentier**, le **23/04/2008 à 10:44**

bonjour vous payer et vous demendes au impo de vous renbource la diferance . vous aller au impo avec vote feuille de radiation .